

**Direction Départementales
des Territoires**

Belfort, le 04/01/2024

Monsieur le président,

Votre dossier de déclaration au titre des articles L. 214-1 à L. 214-6 du code de l'environnement relatif à l'opération suivante :

Création de trois piézomètres à l'UIOM au 34 rue de l'industrie 90 140 Bourogne

a été enregistré au guichet unique numérique de la Police de l'Eau sous la référence :

DIOTA-231107-111922-697-008 à la date du 7/11/2023

Dans le cadre de l'instruction de votre dossier de déclaration, vous êtes autorisé à effectuer les travaux dès réception de ce courrier.

Vous informerez au plus tôt, le Service Eau Environnement et Forêt de la DDT90 de la date de début des travaux .

Le service de police de l'eau situé à :

Direction Départemental des Territoires
Service Eau, Environnement et Forêt
Cellule Eau
8, Place de la Révolution Française
BP 605
90020 BELFORT Cedex

en charge de l'instruction de votre dossier, se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie de croire, Monsieur le président, à l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le préfet et par subdélégation
La cheffe de la cellule "Eau"

Evelyne DECKER



**Monsieur Roger LAUQUIN
Président du SERTRID
Zone industrielle de Bourogne-Morvillars
34 rue de l'industrie
90140 BOUROGNE**

1/2